

N°23-2016

Séance du mardi 05 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	38	39

Date de la convocation
25 mars 2016

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

--

et publication

06 avril 2016

L'an deux mille seize et le mardi cinq avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et SOULES Philippe, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, COMBRES Roger, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, MARQUE Magali, LAPEYRE Josiane, GARET Gilles, HAMEL Bernard, PERCHEDÉ : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à MANCIET Aline), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine.

Absents : MUNOZ Sophie.

OBJET DE LA DELIBERATION : SPL Midi-Pyrénées Construction, désignation d'un nouveau représentant

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Par délibération du 12 novembre 2014, le Conseil Communautaire avait désigné Alain MARIN pour représenter la Communauté de Communes à la Société Publique Locale Midi-Pyrénées Construction dont elle assurait préalablement la présidence. N'occupant désormais plus cette fonction et d'un commun accord avec Alain MARIN, elle propose sa candidature en remplacement d'Alain MARIN pour représenter la Communauté de Communes auprès de cette structure.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, la proposition ci-dessous,

DESIGNE, Elisabeth DUPUY-MITERRAND comme représentante de la Communauté de Communes à la SPL Midi-Pyrénées Construction,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth Dupuy-Miterrand
Elisabeth DUPUY-MITERRAND.